

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTRÉE EN FORMATION AU BREVET FEDERAL RUGBY A 5 NIVEAU 2 "SANTE" Bloc de Compétences 2

Saison 2020 / 2021: session 2 du 15 septembre 2020 au 14 mars 2021

[Informations sur la formation](#)

[Dossier d'inscription en ligne](#)

Attention, ce dossier ne peut être rempli qu'en une seule fois.

Tout au long de ce dossier, vous aurez à joindre des pièces, vous devez donc les préparer avant de répondre.

Pièces à télécharger depuis cette page et que vous joindrez après les avoir complétés et fait signer :

- [Attestation du club](#)
- [Déclaration sur l'honneur](#)

Vous aurez à joindre d'autres pièces, utilisez un format image ou document classique (format doc, PDF, JPEG, TIFF ou png ...) et de taille inférieure à 100 Mo.

Ces autres pièces à préparer sont :

- Copie d'une pièce d'identité valide
- Copie du PSC1 ou autre diplôme équivalent
- Attestation de prise en charge des coûts de formation (soit signée par vous-même, soit par votre club, soit par les deux)
- Les copies de diplômes Rugby et/ou STAPS et ou "Santé" (en les mettant toutes dans un seul fichier)

[Décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée](#)

[Instruction ministérielle du 3 mars 2017](#)

Ce dossier devra être transmis en ligne

avant le 14 septembre 2020.

Il doit être complet pour être recevable.

L'inscription ne sera effective qu'à l'encaissement des frais de la formation Rugby à 5 Niveau 2 Santé, bloc de compétences 2, d'un montant de 400 euros (chèque à l'ordre de "FFR" à adresser à Sandrine Poulouin - Assistante Formation - Fédération Française de Rugby - Direction sportive - 3/5 rue Jean de Montaigu 91463 Marcoussis cedex).

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la plateforme UVFMS pour une durée de 6 mois (formation en ligne et ressources complémentaires) et le séminaire en présentiel à la FFR (dates prévisionnelles : 5 et 6 février 2021).

Cette formation se déroule en 3 temps sur une période de 6 mois :

- Accès à la plate-forme UVFMS pour une Formation à distance avec des modules à valider en ligne,
- Séminaire en présentiel les 5 et 6 février 2021,
- Temps de consultation des ressources complémentaires sur la plate-forme UVFMS.

Evaluation

- Les stagiaires doivent valider les modules en ligne pour le 23 janvier 2021 pour participer au séminaire en présentiel les 5 et 6 février 2021,
- S'ils ne valident pas l'ensemble des modules en ligne pour le 23 janvier 2021, ils continueront la formation en ligne afin de valider ceux-ci dans le délai de 6 mois ce qui leur permettra de participer au séminaire en présentiel de la session suivante.

Contacts:

Pour les questions liées

- Aux projets dans les clubs: Flavien Bonne: Flavien.Bonne@ffr.fr
- À la formation : Benoît Oszustowicz: Benoit.Oszustowicz@ffr.fr
- Pour les questions d'ordre administratif ou financier :

Sandrine Poulouin: Sandrine.Poulouin@ffr.fr